

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 13 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI ABSENTS : FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSEPTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23	CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	

Rapporteur : Raymond Combaz
Délibération n°23-08

Objet : GEMAPI – Travaux de lutte contre la propagation des invasives

Les travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin versant Arly, sur la période 2020-2024. Ce programme est reconnu d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2019-1560 du 10 février 2020.

Ces travaux visent à lutter contre la propagation des invasives tout en diversifiant les milieux et favorisant la biodiversité.

Pour l'année 2023, il est prévu des travaux de lutte contre la Renouée du Japon par mise en place d'un bâchage et d'un couvert végétal afin de reconstituer une ripisylve fonctionnelle sur l'Arly, des communes de Megève et Praz-sur-Arly.

Cette action est inscrite dans la fiche action 25 : restauration des cours d'eau du plan d'action - CTENS - Contrat Territoire Espace Naturels Sensibles de la CC Pays du Mont Blanc.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération	Montant HT	Fct/Inv.	Département Haute-Savoie CTENS CCPMB	Maître d'ouvrage SMBVA
Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives – Restauration de sites Secteur CCPMB	10 000 €	Inv.	60 %	40 %
			6 000 €	4 000 €

